FCP de droit français

DNCA ACTIONS EURO PME

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : DNCA FINANCE
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars

DNCA FINANCE - 19 place Vendôme - 75001 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport de gestion 4

3. Informations réglementaires 6

4. Certification du Commissaire aux Comptes 14

5. Comptes de l'exercice 19

6. Annexe(s) 54

Caractéristiques de l’OPC 55

Information SFDR 70

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15/05/2025

- Abandon du régime DSK dans le cadre du respect des contraintes Label ISR.

02/12/2025

- Précision apportée dans la section Actions afin d'encadrer la gestion des titres dont la capitalisation boursière dépasse (après acquisition) le seuil de 12 Md€, en limitant leur détention à 10 % maximum de l'actif net.
- Précision dans la section Produits de taux sur les conditions de recours à ces instruments, avec un passage de la limite de 10 % à 15 % de l'actif net, dont 10 % maximum en titres « speculative grade ».
- Changement de la date de clôture comptable du fonds, désormais fixée au mois de décembre (au lieu de mars).
- Intégration des droits de souscription dans la catégorie des titres assimilés aux dérivés.
- Précisions apportées dans la description des commissions de surperformance à la demande de l'AMF (sans impact sur la méthode de calcul).
- Mise à jour de la section TCN afin de présenter la nouvelle méthode d'évaluation des actifs.
- Mise à jour réglementaire (informations relatives au dépositaire, aux investisseurs russes et biélorusses, etc.).

31/12/2025

- Suppression des commissions de mouvement facturées au FCP.

2. RAPPORT DE GESTION

Point sur l'année 2025 (31 mars- 31 décembre)

En 2025, les petites et moyennes capitalisations européennes ont évolué dans un environnement globalement favorable, soutenu par plusieurs facteurs structurels : la poursuite du cycle de baisse des taux d'intérêt, l'amélioration progressive des perspectives de croissance en Europe et un regain d'intérêt des investisseurs pour des actifs exposés aux économies domestiques. Les « small-caps » (petites capitalisations boursières) de la zone euro, ont tiré leur épingle du jeu grâce à leur exposition domestique, en partie épargnée par les premières conséquences de la guerre commerciale lancée par Donald Trump en avril dernier. L'indice MSCI EMU MicroCap finit donc la période avec +23,54%.

Les meilleures performances sectorielles dans le segment « small-cap » sont : le secteur des services financiers (+29%) tiré par la hausse séquentielle des revenus net d'intérêts, l'industrie (+23%) portée par les annonces politiques en Europe et tout particulièrement en Allemagne, les services aux collectivités (+28%) bénéficiant des thématiques d'électrification et de son exposition domestique.

A l'inverse, les pires secteurs sont la consommation de base (-5%) pénalisée par une demande faible, la santé (-2%) affectée par un environnement réglementaire incertain et le secteur des services de communication (-1%) qui fait face aux craintes liées à l'effet disruptif de l'intelligence artificielle.

D'un point de vue géographique, c'est la croissance économique qui explique les meilleures performances, avec une forte hausse de l'Europe du Sud : Portugal (+28%), Espagne (+24%), Italie (+21%) et Irlande (+28%) et une faiblesse en France (+8%) impactée par l'incertitude politique.

Sur l'exercice, le fonds DNCA Actions EURO PME affiche une performance de :

- Part R : +18,11%
- Part F : +19,42%
- Part N : +19,00%%
- Part I : +19,27%

Contre +29,63% pour son indicateur de référence l'indice MSCI EMU Micro Net Return.

Les performances passées ne présagent en rien des performances futures.

La sous-performance annuelle provient principalement de l'exposition aux valeurs françaises, pénalisées par un climat d'incertitude politique en France, notamment autour du budget 2026. Par ailleurs, l'évolution du règlement du PEA (Plan d'Epargne en Action) PME (Petites et Moyennes Entreprises) - qui autorise désormais d'investir sur des capitalisations inférieures à 2 milliards d'euros - a certes simplifié la gestion mais a également contribué à assécher la liquidité sur le segment des plus petites capitalisations françaises. Enfin, l'indice de référence, le MSCI EMU MICRO NR ne reflète pas pleinement l'univers d'investissement des valeurs PEA-PME. La performance du fonds est en en revanche en ligne avec le MSCI EMU Small Cap (+16,77%) dont la capitalisation médiane est plus proche de celle du portefeuille.

Les principales initiatives ont été de conserver une exposition importante au secteur de la défense, compte tenu du plan de relance annoncé en Europe pour financer le réarmement : nous avons ainsi conservé des lignes dans Renk et Exosens et initié des positions dans Exail Technologies et LISI. Nous avons également renforcé les financières, notamment les banques, qui bénéficient de la hausse de leurs revenus net d'intérêts et de valorisation attractive.
Nous avons également participé à l'introduction en bourse de Pfisterer Holding (fabricant de câbles de haute tension), Framery (cabine acoustique de bureau), Cirsa Enterprises (casinos et jeux en ligne) et Ottobock (spécialiste des prothèses).

Les principales contributions positives ont été réalisées sur Exail Technologies (+117%, secteur défense), Renk (+21%, secteur défense) et Pfisterer Holding (+183%, câble industriels).

A l'inverse, les pires contributions proviennent de SFC Energy (-42%, piles à combustible), Ekinops (-47%, solutions télécom) et Fugro (-32%, géotechnique).

Les principales entrées du portefeuille sur la période ont été Banca Monte dei Paschi, VusionGroup et Acerinox.

Les principales sorties ont été Technogym, Safilo et Theon International. Dans le cadre d'une opération public d'achat (OPA), nous avons vendu Tinexta.

Le niveau des liquidités s'établit en fin de période à 3,02% du portefeuille (y compris de l'OPCVM monétaires) et l'actif net à 417,1 millions d'euros.

Les perspectives pour 2026

L'environnement macroéconomique reste favorable aux petites et moyennes capitalisations européennes. La poursuite de la normalisation de l'inflation permet aux banques centrales de maintenir un biais accommodant, améliorant progressivement les conditions de financement et pourraient soutenir une reprise de l'activité des fusions-acquisitions.

La dynamique des bénéfices des *SMID caps* (*Small and Mid Capitalizations*) s'est stabilisée, tandis que le segment demeure bien positionné pour bénéficier des plans de relance européens et allemands. Les valorisations restent attractives et soutiennent notre conviction sur le potentiel de la classe d'actifs.

Dans un contexte géopolitique et commercial incertain, marqué par des tensions commerciales persistantes, nous privilégions les valeurs à forte exposition domestique, moins impactées par les droits de douane américains et la faiblesse du dollar (USD).

Enfin, le retour progressif des flux vers les marchés européens, à la recherche d'une exposition domestique, devrait constituer un soutien additionnel pour le segment.

Entre-temps, nous continuons à optimiser le portefeuille pour obtenir la combinaison la plus favorable de qualité, d'amélioration des perspectives et de valorisation.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	18 856 216,16	16 849 643,10
RENK GROUP AG		8 382 834,64
EXAIL TECHNOLOGIES	2 210 000,00	5 582 900,01
PFISTERER HOLDING SE	3 760 722,00	3 760 307,57
BPER BANCA SPA	3 343 808,21	3 933 686,50
TECHNOGYM SPA		7 068 488,28
ITALGAS SPA		6 781 341,85
EXOSENS SAS	1 044 913,50	4 702 585,24
VUSIONGROUP	5 744 080,90	
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	5 498 243,70	

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions :
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
o Change à terme :
o Future :
o Options :
o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS
En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.
Elle se décompose comme suit :
- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.
Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS
Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.
Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.
Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.
Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.
Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.
Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.
Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

PROCÉDURE DE BEST SÉLECTION
Conformément à l'article 314-72 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection/Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La politique est disponible sur le site internet htpp:/www.dncafinance.com

FRAIS D'INTERMÉDIATION
Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de DNCA Finance à l'adresse suivante :
www.dnca-investments.com (rubrique « nos engagements », « La politique de sélection des intermédiaires/contreparties »).

POLITIQUE DE VOTE
La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site www.dnca-investments.com.
Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site www.dnca-investments.com et au siège social de DNCA Finance.

INTÉGRATION DE CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS
Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc…) et les risques internes (accidents du travail, mouvements

sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance “ESG” et à l'outil interne “ABA”[1]. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

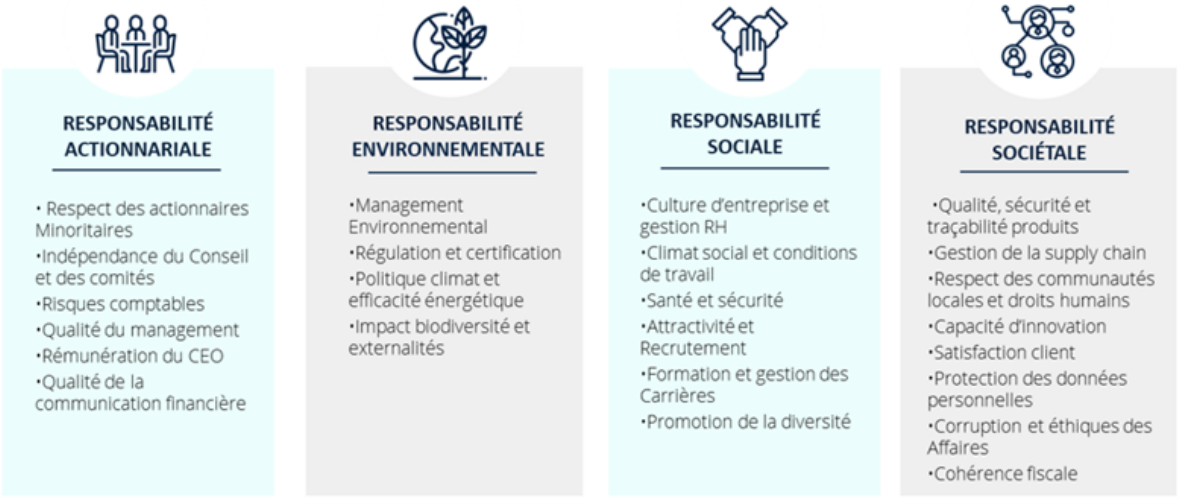
Dans ce cadre, la gestion du fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l’article 8 SFDR.

L’ensemble des contraintes liées à l’ESG qui s’impose au fonds sont disponibles dans l’ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l’annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Le fonds n'a aucune contrainte concernant l'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

RÉGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l’article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

[1] « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL
L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA
En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.
Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 91,6%.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS
Les rémunérations ont été déterminées conformément à la Politique de rémunération de DNCA Finance. La Politique de Rémunération fait l'objet d'une revue régulière et peut faire l'objet d'évolutions au fil du temps ; sa version en vigueur est disponible à tout moment sur le site internet de DNCA Finance, sous le lien suivant : https://www.dnca-investments.com/pages/informations-reglementaires:

1. Préambule
La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019) et de l'Article 29 de la Loi N°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance, Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance.
Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.
Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.
La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.
La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

2. Périmètre du personnel identifié
Le personnel identifié comprend :
- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

3. Typologies de rémunération
La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :
- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM puisqu'elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.
Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

4. Détermination de la rémunération variable
La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.
Elle est constituée de la manière suivante :

- Une composante en numéraire
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.
- Les données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié
L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et ContrôleInterne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.
L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été définis pour :

- la Direction Générale de DNCA,
- la Direction de la gestion,
- l'équipe ISR (gérants et analystes),
- ainsi que les responsables d'équipes de gestion.

Pour chaque fonction, des critères qualitatifs et quantitatifs sont définis, tels que par exemple :

- Critères qualitatifs : Suivi et mise en application de la politique Investisseur Responsable. Suivi et mise en application des règles de gestion des risques en matière de durabilité. Surveillance du respect de la politique d'exclusion (désinvestissement). Surveillance de la mise en application des règles de vote et d'engagement par les gérants....etc.
- Critères quantitatifs : Application de la politique de vote : 100% des sociétés détenues doivent faire l'objet d'un vote en AG. Respect de la notation minimum ABA selon les stratégies. Pour les fonds labellisés ISR uniquement : respect des deux KPI > indice de référence. Pour les fonds ART9 : min 80% Investissements durables... etc.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs

et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié
La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par DNCA Finance.

- Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

- L'acquisition de la rémunération variable est soumise à des conditions de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Dans l'hypothèse où une diminution individuelle partielle ou totale de la rémunération variable serait envisagée, la question sera soumise à un comité ad hoc réunissant les membres du Comité exécutif de DNCA Finance, les responsables de la Direction des RH, de la Direction Financière et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que tout autre responsable Métier dont la participation est pertinente. Ce comité ad hoc sera compétent pour prendre la décision relative à la diminution partielle ou totale proposée.
Ce Comité ad hoc se réserve la possibilité de solliciter l'avis de NATIXIS IM (départements RH et/ou Conformité).

Ainsi, sauf disposition contraire des lois et règlementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de performance financière négative de DNCA Finance sur une période d'acquisition de la rémunération variable et notamment dans le cas où l'Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) de DNCA Finance, établi à l'issue de ladite période d'acquisition, serait nul ou négatif.
Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance, en concertation avec NIM.

Sauf disposition contraire des lois et règlementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve également la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable , en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité (i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés) en lien avec les objectifs définis pour le personnel.

En outre, sauf disposition contraire des lois et règlementations locales en vigueur, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la société ou en cas de manquement aux obligations d'honorabilité et de compétence (ou pour le collaborateur n'étant plus salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait justifié un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif dans les mêmes conditions que ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors qu'il était

encore salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement.
En outre, en cas de départ faisant suite à un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, la rémunération variable non encore acquise pourra ne pas être versée en tout ou en partie.

- En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion et le calendrier initial de versement et les modalités d'indexation sur le Panier de Fonds sont inchangés.

6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties
Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 53,9 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :
- montant total des rémunérations fixes : 17,4 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 36,5 millions d'euros :
 - dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 14,4 millions d'euros ;
 - dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 22,1 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2025 a été de 188.

AUTRES INFORMATIONS
Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA Finance
19, Place Vendôme
75001 PARIS

sur le site internet : http://www.dnca-investments.com

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Docusign Envelope ID: 63B2DAD6-1B87-8859-83B2-3F4734FE8820

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP DNCA ACTIONS EURO PME

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: 63B2DAD6-1B87-8859-83B2-3F4734FE8820

FCP DNCA ACTIONS EURO PME
19, Place Vendôme
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP DNCA ACTIONS EURO PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA ACTIONS EURO PME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 63B2DAD6-1B87-8859-83B2-3F4734FE8820

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Docusign Envelope ID: 63B2DAD6-1B87-8859-83B2-3F4734FE8820

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

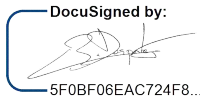
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 30/4/2026

DocuSigned by:

5F0BF06EAC724F8...

Bertrand DESPORTES

Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**404 475 263,51**	**342 437 822,80**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	404 475 263,51	342 437 822,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**2 062 825,44**	
OPCVM	2 062 825,44	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**406 538 088,95**	**342 437 822,80**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**168 422,61**	**1 637 060,01**
Comptes financiers	**10 966 703,05**	**7 503 268,20**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**11 135 125,66**	**9 140 328,21**
Total de l'actif I+II	**417 673 214,61**	**351 578 151,01**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	354 647 960,03	371 873 143,76
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	62 438 856,71	-21 242 299,84
Capitaux propres I	**417 086 816,74**	**350 630 843,92**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**417 086 816,74**	**350 630 843,92**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	586 397,87	947 307,09
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	**586 397,87**	**947 307,09**
Total Passifs : I+II+III+IV	**417 673 214,61**	**351 578 151,01**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	6 194 898,91	4 979 972,79
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	41 330,96	183 379,05
Sous-total produits sur opérations financières	**6 236 229,87**	**5 163 351,84**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
Sous-total charges sur opérations financières		
Total revenus financiers nets (A)	**6 236 229,87**	**5 163 351,84**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 824 897,27	-4 405 089,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-3 824 897,27**	**-4 405 089,95**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**2 411 332,60**	**758 261,89**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-29 245,78**	**445 809,12**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**2 382 086,82**	**1 204 071,01**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	4 154 803,19	1 730 145,94
Frais de transactions externes et frais de cession	-377 216,99	-495 125,34
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**3 777 586,20**	**1 235 020,60**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**163 508,20**	**1 264 125,69**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**3 941 094,40**	**2 499 146,29**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	56 771 063,42	-22 613 922,93
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**56 771 063,42**	**-22 613 922,93**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-655 387,93**	**-2 331 594,21**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**56 115 675,49**	**-24 945 517,14**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**62 438 856,71**	**-21 242 299,84**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L’objectif de gestion de l’OPCVM consiste à surperformer l’indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d’investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance.

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/12/2025
Actif net Global en EUR	**227 790 806,71**	**275 826 976,32**	**305 169 383,92**	**350 630 843,92**	**417 086 816,74**
Part DNCA ACTIONS EURO PME F en EUR					
Actif net	109 689 668,13	159 291 362,90	194 449 708,53	209 952 545,54	256 604 126,52
Nombre de titres	5 054,3617	8 491,5500	10 702,7671	12 208,0334	12 652,1289
Valeur liquidative unitaire	21 701,98	18 758,80	18 168,17	17 197,90	20 281,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3 388,32	-360,98	-692,58	121,52	191,73
Capitalisation unitaire sur revenu	-36,19	108,09	138,67	126,91	169,14
Part DNCA ACTIONS EURO PME I en EUR					
Actif net			7 488 017,46	9 526 301,14	11 788 496,62
Nombre de titres			7 354,9878	9 894,6443	10 392,4947
Valeur liquidative unitaire			1 018,08	962,77	1 134,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-11,08	6,81	10,76
Capitalisation unitaire sur revenu			-1,07	6,10	8,49
Part DNCA ACTIONS EURO PME N en EUR					
Actif net	17 708 042,22	16 877 793,31	12 419 891,79	16 294 406,72	17 401 447,47
Nombre de titres	12 917,7859	14 293,8755	10 898,1870	15 152,5568	13 757,9412
Valeur liquidative unitaire	1 370,82	1 180,77	1 139,62	1 075,35	1 264,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	214,55	-22,76	-43,41	7,65	11,95
Capitalisation unitaire sur revenu	-7,18	2,60	4,77	4,03	7,36
Part DNCA ACTIONS EURO PME R en EUR					
Actif net	100 393 096,36	99 657 820,11	90 811 766,14	114 857 590,52	131 292 746,13
Nombre de titres	35 168,1686	40 834,6914	38 841,3095	52 474,9607	51 287,1000
Valeur liquidative unitaire	2 854,65	2 440,51	2 338,02	2 188,80	2 559,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	448,11	-47,25	-89,39	15,85	24,15
Capitalisation unitaire sur revenu	-36,87	-13,28	-7,47	-8,89	1,02

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 9 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

I) Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille de l'OPC) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille de l'OPC est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.
Les comptes annuels de l'OPC sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

L'OPC s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des FIA qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions
Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.
Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations
Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières
Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM ou FIA
Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPCVM sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :
Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :
- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur):
Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois peuvent être évalués de façon linéaire.

2) Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés
Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps
Les « asset swaps » à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois peuvent être valorisés linéairement.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme
Ils peuvent être valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Ils peuvent être valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

3) Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes
1) Futures :
Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux contrats d'échange de taux
.adossés :
° Taux fixe/Taux variable
- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :
° Taux fixe/Taux variable
- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

4) Devises

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

5) Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

- Les valeurs étrangères sont converties en contrevaleur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Mécanisme d'ajustement (« Swing Pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (applicable à compter du 17 octobre 2022) :

En date du 17 octobre 2022, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du Fonds en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du Fonds. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le Fonds en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».
Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du Fonds dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le Fonds émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du Fonds.
Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au Fonds.
Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.
Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du Fonds peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.
La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du Fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du Fonds.
Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;

- Les frais de fonctionnement et autres services :

- Frais d'enregistrement et de référencement du fonds :
 - o Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
 - o Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
 - o Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent,...
- Frais d'information clients et distributeurs :
 - o Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
 - o Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
 - o Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
 - o Information particulière aux porteurs directs et indirects2 ;
 - o Coût d'administration des sites internet ;
 - o Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

- Frais de données
 - o Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC ;
 - o Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ….) ;
 - o Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
 - o Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
 - o Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
 - o Frais de commissariat aux comptes ;
 - o Frais liés au dépositaire ;
 - o Frais liés aux teneurs de compte ;
 - o Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
 - o Frais d'audit ;
 - o Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) ;
 - o Frais juridiques propres à l'OPC ;
 - o Frais de garantie ;
 - o Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

- Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs :
 - o Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, …) ;
 - o Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
 - o Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
 - o Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales
- Frais opérationnels
 - o Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

- Frais liés à la connaissance client :
 - o Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) ;

Dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20% de l'actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects ;

- Les commissions de mouvement ;

- La commission de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM :	***Assiette***	***Taux barème***
Frais de gestion financière	*Actif net*	*Part R : 2,00 % TTC* *Part F : 0,90% TTC* *Part N : 1,25% TTC* *Part I- NPF : 1,30 % TTC* *Part I : 1,00 % TTC* *Taux maximum*
Frais de fonctionnement et autres services	*Actif net*	
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	*Actif net*	*Non significatif*
Commission de mouvement : *Prestataires percevant des commissions de mouvement :* *Société de gestion : 100 %*	*Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires*	*Le barème est présenté dans le tableau « Barème (taux et montants forfaitaires) des commissions de mouvement par type d'instruments et d'opérations figurant ci-dessous*.*
Commission de surperformance	*Actif net*	*Part R, F, N et I-NPF : néant* *Part I : 20% de la performance positive nette au-delà de l'indice de référence MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis*

* Barème (taux et montants forfaitaires) des commissions de mouvement par type d'instruments et d'opérations :

Produits	Taux de la commission de mouvement prélevée TTC	Plafond de la commission de mouvement TTC (EUR)
Actions	1 %o montant brut	3000
Obligations convertibles	1 %o montant brut	3000
Obligations gouvernement euro	0,05 %o montant brut (coupon couru exclu)	2500
Autres Obligations et Bons de souscription obligations et Fonds	0,1 %o montant brut (coupon couru exclu)	2500
BTAN	0,025 %o nominal négocié pondéré (*)	2500
BTF, TCN	0,1 %o nominal négocié pondéré (*)	2500
Swap de taux, Swap de taux étrangers	1 centime taux	Néant
Asset Swap < 3 ans	1 centime taux	Néant
Asset Swap > 3 ans	2 centimes taux	Néant
Change comptant	Néant	Néant
Change à terme	1 centime taux	Néant
Swap Cambiste	1 centime taux	Néant
Mise et Prise en Pension	1 centime taux	Néant
Prêt et Emprunt de titres Taux ou action	Néant	Néant
Dérivés organisés -Futures	1 EUR par lot (**) 0,3 EUR par lot (**) 0,1 % de la prime	Néant Néant Néant

(*) : Plus précisément, la commission de mouvement est égale à *nominal négocié □ coefficient □ (date d'échéance – date de valeur) / 365*.
(**) : Pour les devises hors EUR, la commission de mouvement est calculée à partir de la contre-valeur EUR sur la base du dernier taux de conversion de l'année précédente. Ce taux est révisé à chaque début d'année.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée. 20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de MSCI EMU MICRO NR (ticker BBG : M7EM1RC Index) libellé en euros et calculé dividendes réinvestis sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans glissants et elle est réinitialisée dès lors que des commissions de surperformance sont prélevées. La première période de référence de 5 ans débute à la date de lancement de la part I.

La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à son indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Sur une même période de référence, la surperformance réalisée au titre d'un exercice peut être reportée sur les exercices suivants et compenser des sous performances ultérieures.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :
La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er avril au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	**Affectation des revenus nets**	**Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées**
Part DNCA ACTIONS EURO PME R	Capitalisation	Capitalisation
Part DNCA ACTIONS EURO PME F	Capitalisation	Capitalisation
Part DNCA ACTIONS EURO PME N	Capitalisation	Capitalisation
Part DNCA ACTIONS EURO PME I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**350 630 843,92**	**305 169 383,92**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	52 960 192,25	128 833 097,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-49 464 201,65	-62 750 996,60
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 411 332,60	758 261,89
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 777 586,20	1 235 020,60
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	56 771 063,42	-22 613 922,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**417 086 816,74**	**350 630 843,92**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part DNCA ACTIONS EURO PME F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 795,4157	34 328 611,66
Parts rachetées durant l'exercice	-1 351,3202	-26 616 644,28
Solde net des souscriptions/rachats	444,0955	7 711 967,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 652,1289	
Part DNCA ACTIONS EURO PME I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 664,6692	1 839 149,03
Parts rachetées durant l'exercice	-1 166,8188	-1 295 372,25
Solde net des souscriptions/rachats	497,8504	543 776,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 392,4947	
Part DNCA ACTIONS EURO PME N		
Parts souscrites durant l'exercice	1 189,1639	1 486 564,79
Parts rachetées durant l'exercice	-2 583,7795	-2 981 004,86
Solde net des souscriptions/rachats	-1 394,6156	-1 494 440,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 757,9412	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part DNCA ACTIONS EURO PME R		
Parts souscrites durant l'exercice	6 191,8832	15 305 866,77
Parts rachetées durant l'exercice	-7 379,7439	-18 571 180,26
Solde net des souscriptions/rachats	-1 187,8607	-3 265 313,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 287,1000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part DNCA ACTIONS EURO PME F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part DNCA ACTIONS EURO PME I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part DNCA ACTIONS EURO PME N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part DNCA ACTIONS EURO PME R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
DNCA ACTIONS EURO PME F FR0013017902	Capitalisation	Capitalisation	EUR	256 604 126,52	12 652,1289	20 281,49
DNCA ACTIONS EURO PME I FR00140085A2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 788 496,62	10 392,4947	1 134,32
DNCA ACTIONS EURO PME N FR0013311289	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 401 447,47	13 757,9412	1 264,82
DNCA ACTIONS EURO PME R FR0011891506	Capitalisation	Capitalisation	EUR	131 292 746,13	51 287,1000	2 559,95

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ITALIE	ALLEMAGNE	ESPAGNE	BELGIQUE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	404 475,26	169 666,55	88 688,66	47 614,25	32 203,06	17 626,96
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	**404 475,26**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	10 966,70				10 966,70
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					**10 966,70**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	10 966,70						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	**10 966,70**						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	168 422,61
Total des créances		**168 422,61**
Dettes		
	Rachats à payer	17 443,59
	Frais de gestion fixe	552 984,53
	Frais de gestion variable	285,57
	Autres dettes	15 684,18
Total des dettes		**586 397,87**
Total des créances et des dettes		**-417 975,26**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part DNCA ACTIONS EURO PME F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 638 280,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part DNCA ACTIONS EURO PME I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	82 465,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	280,64
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part DNCA ACTIONS EURO PME N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	164 640,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part DNCA ACTIONS EURO PME R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 939 229,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 062 825,44
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY Part I-C	2 062 825,44
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**2 062 825,44**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/03/2025
Revenus nets	**2 382 086,82**	**1 204 071,01**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**2 382 086,82**	**1 204 071,01**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 382 086,82**	**1 204 071,01**

Part DNCA ACTIONS EURO PME F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/03/2025
Revenus nets	**2 140 021,88**	**1 549 362,14**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**2 140 021,88**	**1 549 362,14**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 140 021,88**	**1 549 362,14**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 140 021,88	1 549 362,14
Total	**2 140 021,88**	**1 549 362,14**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part DNCA ACTIONS EURO PME I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/03/2025
Revenus nets	**88 328,71**	**60 427,48**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**88 328,71**	**60 427,48**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**88 328,71**	**60 427,48**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	88 328,71	60 427,48
Total	**88 328,71**	**60 427,48**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part DNCA ACTIONS EURO PME N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/03/2025
Revenus nets	**101 282,92**	**61 143,31**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**101 282,92**	**61 143,31**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**101 282,92**	**61 143,31**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	101 282,92	61 143,31
Total	**101 282,92**	**61 143,31**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part DNCA ACTIONS EURO PME R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/03/2025
Revenus nets	**52 453,31**	**-466 861,92**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**52 453,31**	**-466 861,92**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**52 453,31**	**-466 861,92**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	52 453,31	-466 861,92
Total	**52 453,31**	**-466 861,92**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**3 941 094,40**	**2 499 146,29**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**3 941 094,40**	**2 499 146,29**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**3 941 094,40**	**2 499 146,29**

Part DNCA ACTIONS EURO PME F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 425 868,24**	**1 483 576,23**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**2 425 868,24**	**1 483 576,23**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 425 868,24**	**1 483 576,23**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 425 868,24	1 483 576,23
Total	**2 425 868,24**	**1 483 576,23**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part DNCA ACTIONS EURO PME I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**111 876,98**	**67 457,77**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**111 876,98**	**67 457,77**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**111 876,98**	**67 457,77**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	111 876,98	67 457,77
Total	**111 876,98**	**67 457,77**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part DNCA ACTIONS EURO PME N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**164 413,19**	**116 059,41**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**164 413,19**	**116 059,41**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**164 413,19**	**116 059,41**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	164 413,19	116 059,41
Total	**164 413,19**	**116 059,41**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part DNCA ACTIONS EURO PME R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 238 935,99**	**832 052,88**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**1 238 935,99**	**832 052,88**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 238 935,99**	**832 052,88**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 238 935,99	832 052,88
Total	**1 238 935,99**	**832 052,88**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**404 475 263,51**	**96,98**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**404 475 263,51**	**96,98**
Banques commerciales			**13 713 396,00**	**3,29**
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	759 000	6 929 670,00	1,67
BFF BANK SPA	EUR	300 000	2 850 000,00	0,68
PIRAEUS BANK	EUR	579 000	3 933 726,00	0,94
Biens de consommation durables			**5 585 518,46**	**1,34**
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	70 000	2 093 000,00	0,50
SFC ENERGY	EUR	284 871	3 492 518,46	0,84
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**21 693 132,00**	**5,20**
FAGRON	EUR	103 440	2 203 272,00	0,53
GRUPPO MUTUIONLINE SPA	EUR	94 510	3 279 497,00	0,79
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	EUR	87 340	5 546 090,00	1,33
REPLY SPA	EUR	40 990	4 701 553,00	1,13
SESA	EUR	66 400	5 962 720,00	1,42
Distribution spécialisée			**31 584 342,85**	**7,57**
CIE AUTOMOTIVE SA	EUR	105 955	3 152 161,25	0,76
LU-VE SPA	EUR	325 764	12 835 101,60	3,07
PLANISWARE SA	EUR	326 700	7 710 120,00	1,85
PUUILO OYJ	EUR	622 000	7 886 960,00	1,89
Divertissement			**4 251 296,00**	**1,02**
LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	189 790	4 251 296,00	1,02
Emballage et conditionnement			**2 995 463,80**	**0,72**
TFF GROUP	EUR	152 054	2 995 463,80	0,72
Equipement et services pour l'énergie			**15 122 378,23**	**3,63**
FUGRO NV	EUR	416 327	3 534 616,23	0,85
GRENERGY RENOVABLES	EUR	70 220	6 045 942,00	1,45
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	200 500	5 541 820,00	1,33
Equipements de communication			**2 720 027,44**	**0,65**
TKH GROUP NV-DUTCH CERT	EUR	74 399	2 720 027,44	0,65
Equipements électriques			**6 184 948,95**	**1,48**
MERSEN	EUR	259 327	6 184 948,95	1,48
Equipements et fournitures médicaux			**11 909 699,90**	**2,86**
EL.EN. SPA	EUR	526 250	7 325 400,00	1,76
GUERBET	EUR	147 928	2 115 370,40	0,51
OTTOBOCK SE & CO KGAA	EUR	37 838	2 468 929,50	0,59
Equipements et instruments électroniques			**15 752 869,01**	**3,78**
EKINOPS	EUR	1 191 697	2 299 975,21	0,55
JENOPTIK AG	EUR	173 580	3 396 960,60	0,81
LUMIBIRD	EUR	189 516	4 017 739,20	0,96
VUSIONGROUP	EUR	29 570	6 038 194,00	1,46

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et produits de loisirs			**7 416 919,86**	**1,78**
CATANA GROUP	EUR	433 629	1 274 869,26	0,31
JUMBO SA	EUR	142 550	3 977 145,00	0,95
RACING FORCE SPA	EUR	434 720	2 164 905,60	0,52
Grossistes			**2 706 101,40**	**0,65**
FRAMERY GROUP OYJ	EUR	324 084	2 706 101,40	0,65
Hôtels, restaurants et loisirs			**4 574 788,00**	**1,10**
CIRSA ENTERPRISES SA	EUR	156 250	2 312 500,00	0,56
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	13 466	2 262 288,00	0,54
Industrie aérospatiale et défense			**18 008 065,70**	**4,32**
EXOSENS SAS	EUR	217 010	10 514 134,50	2,52
RENK GROUP AG	EUR	139 760	7 493 931,20	1,80
Infrastructure de transports			**3 537 792,38**	**0,85**
FERRARI GROUP PLC	EUR	387 067	3 537 792,38	0,85
Logiciels			**38 038 578,50**	**9,12**
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	78 170	12 241 422,00	2,93
ID LOGISTICS GROUP	EUR	10 548	4 335 228,00	1,04
LECTRA	EUR	372 144	9 489 672,00	2,28
SIDETRADE	EUR	16 950	4 101 900,00	0,98
SWORD GROUP	EUR	144 060	5 171 754,00	1,24
TEAMVIEWER SE	EUR	446 050	2 698 602,50	0,65
Machines			**53 633 723,46**	**12,87**
COMER INDUSTRIES SPA	EUR	84 726	3 846 560,40	0,92
DUERR AG	EUR	138 270	3 117 988,50	0,75
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	176 050	14 348 075,00	3,44
EXEL INDUSTRIES SA-A SHS	EUR	84 805	3 358 278,00	0,81
GVS SPA	EUR	1 241 143	4 821 840,56	1,16
LISI	EUR	137 245	7 287 709,50	1,75
PALFINGER AG	EUR	130 060	4 337 501,00	1,04
PFISTERER HOLDING SE	EUR	73 800	5 645 700,00	1,35
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	226 735	6 870 070,50	1,65
Marchés de capitaux			**8 583 135,00**	**2,06**
CENERGY HOLDINGS SA	EUR	572 209	8 583 135,00	2,06
Media			**7 557 349,00**	**1,81**
HAVAS NV	EUR	223 976	3 807 592,00	0,91
IPSOS	EUR	109 450	3 749 757,00	0,90
Métaux et minerais			**4 439 862,00**	**1,06**
ACERINOX SA	EUR	350 700	4 439 862,00	1,06
Ordinateurs et périphériques			**9 879 096,40**	**2,37**
KONTRON AG	EUR	337 713	7 699 856,40	1,85
QUADIENT SA	EUR	150 500	2 179 240,00	0,52
Produits alimentaires			**7 566 304,87**	**1,81**
GLANBIA PLC	EUR	217 293	3 170 304,87	0,76
LOTUS BAKERIES	EUR	560	4 396 000,00	1,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits chimiques			**15 003 506,00**	**3,60**
AZELIS GROUP NV	EUR	261 450	2 444 557,50	0,59
ROBERTET SA	EUR	5 197	4 562 966,00	1,09
SOL SPA	EUR	163 350	7 995 982,50	1,92
Produits de soins personnels			**8 050 045,00**	**1,93**
INTERCOS SPA	EUR	458 550	5 071 563,00	1,22
INTERPARFUMS SA	EUR	118 100	2 978 482,00	0,71
Produits pharmaceutiques			**12 733 076,10**	**3,05**
ALMIRALL SA	EUR	184 040	2 363 073,60	0,57
VIRBAC SA	EUR	29 007	10 370 002,50	2,48
Produits pour l'industrie du bâtiment			**5 721 623,00**	**1,37**
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	233 060	5 721 623,00	1,37
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**4 887 803,20**	**1,17**
SUESS MICROTEC AG	EUR	124 880	4 887 803,20	1,17
Services aux collectivités			**2 801 607,00**	**0,67**
NEINOR HOMES SA	EUR	147 453	2 801 607,00	0,67
Services aux entreprises			**4 133 247,80**	**0,99**
DELTA PLUS GROUP	EUR	59 910	2 953 563,00	0,71
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	16 072	1 179 684,80	0,28
Services aux professionnels			**3 824 212,00**	**0,92**
ASSYSTEM	EUR	89 560	3 824 212,00	0,92
Services financiers diversifiés			**6 482 911,20**	**1,55**
JOST WERKE SE	EUR	119 832	6 482 911,20	1,55
Services liés aux technologies de l'information			**15 572 480,10**	**3,73**
AUBAY	EUR	152 691	8 718 656,10	2,09
SECUNET SECURITY NETWORKS AG	EUR	16 860	3 125 844,00	0,75
WAVESTONE	EUR	67 050	3 727 980,00	0,89
Sociétés commerciales et de distribution			**2 424 975,00**	**0,58**
THERMADOR GROUPE	EUR	31 290	2 424 975,00	0,58
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**2 050 620,00**	**0,49**
ARGAN	EUR	31 070	2 050 620,00	0,49
Soins et autres services médicaux			**7 714 981,00**	**1,85**
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	121 330	2 911 920,00	0,70
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	122 060	4 803 061,00	1,15
Technologies des soins de santé			**5 975 100,00**	**1,43**
EQUASENS	EUR	132 780	5 975 100,00	1,43
Transport maritime			**4 060 875,00**	**0,97**
NEXT GEOSOLUTIONS EUROPE SPA	EUR	331 500	4 060 875,00	0,97
Vente par correspondance			**5 583 411,90**	**1,34**
BILENDI	EUR	307 626	5 583 411,90	1,34

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**2 062 825,44**	**0,49**
OPCVM			**2 062 825,44**	**0,49**
Gestion collective			**2 062 825,44**	**0,49**
OSTRUM SRI MONEY Part I-C	EUR	152	2 062 825,44	0,49
Total			**406 538 088,95**	**97,47**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures **Sous-total 1.** **2. Options** **Sous-total 2.** **3. Swaps** **Sous-total 3.** **4. Autres instruments** **Sous-total 4.**				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	406 538 088,95
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	11 135 125,66
Autres passifs (-)	-586 397,87
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**417 086 816,74**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part DNCA ACTIONS EURO PME F	EUR	12 652,1289	20 281,49
Part DNCA ACTIONS EURO PME I	EUR	10 392,4947	1 134,32
Part DNCA ACTIONS EURO PME N	EUR	13 757,9412	1 264,82
Part DNCA ACTIONS EURO PME R	EUR	51 287,1000	2 559,95

6. ANNEXE(S)

Document d'informations clés

DNCA ACTIONS EURO PME

Part F (EUR) - Code ISIN: FR0013017902

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : DNCA ACTIONS EURO PME

Nom de l'initiateur du produit : DNCA FINANCE

Code ISIN : FR0013017902

Site web : www.dnca-investments.com

Téléphone : Pour de plus amples informations appeler le +33 1 58 62 55 00

Ce Produit est géré par DNCA Finance, agréé en France sous le n°GP00030 et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est agréé en France et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : www.dnca-investments.com.

Date de production du document d'informations clés : 05/12/2025

En quoi consiste ce Produit ?

TYPE

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) qui a la forme juridique de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Produit n'a pas d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Cependant, le Produit peut être dissous par liquidation ou par fusion dans un autre produit dans les conditions prévues par le règlement du Produit et conformément aux exigences règlementaires.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Produit consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée déplacement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la Société de Gestion, les meilleures perspectives de croissance.

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives: la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ; la construction du portefeuille selon un approche macro-économique, l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Le processus de gestion du Produit est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes. La gestion intègre une approche "bottom up " dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le " stock picking " fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la Société de Gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. le Produit répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management),(ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'unpoint de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 30%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) construction du portefeuille selon une approche macro-économique, (iii) analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Produit bénéficie du label ISR.

Le portefeuille du Produit est investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. De plus, le Produit est exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la Zone euro. Par ailleurs, le Produit sélectionne des titres dont la capitalisation boursière est inférieure à 12Md €. Les titres dont la capitalisation boursière est au-dessus de ce seuil en portefeuille ne pourront pas dépasser 10% maximum de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie du Produit liés notamment aux souscriptions et rachats des parts du Produit, mais aussi pour offrir plus de flexibilité afin de faire ponctuellement face à une situation dégradée et réduire le risque action, le gérant aura la possibilité d'investir sur les titres ou instruments suivants : l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances émis par des émetteurs ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen dans la limite de 15% de l'actif net. Ces instruments, émis par des émetteurs du secteur public ou privé et acquis selon les opportunités de marché, peuvent être détenus sans contrainte particulière de notation ou de maturité. Toutefois, les investissements en titres considérés comme "speculative grade" (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à A-3 en court terme ou BBB- en long terme selon Standard & Poor's, ou équivalents attribués par d'autres agences de notation) ne pourront excéder 10% de l'actif net. Le Produit ne fondera pas ses décisions d'investissement et son évaluation des risques uniquement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse de crédit. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

La part capitalise ses revenus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le Produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 5 ans.

AUTRES INFORMATIONS

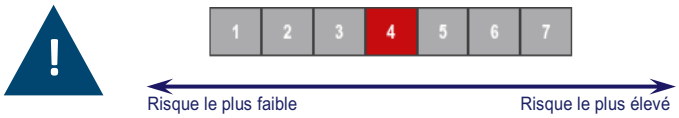
Le Dépositaire est CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir le prospectus, les rapports annuels et derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit auprès de la Société de gestion : DNCA Finance au 19 Place Vendôme 75001 Paris ou à l'adresse dnca@dnca-investments.com.

La valeur liquidative du Produit est disponible sur www.dnca-investments.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être différent si vous opter pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque : risque de liquidité et risque opérationnel.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourrez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et les pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario de tensions présente une estimation de ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 270 €	3 410 €
	Rendement annuel moyen	-37,30 %	-19,40 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 370 €	7 050 €
	Rendement annuel moyen	-26,30 %	-6,80 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 790 €	13 640 €
	Rendement annuel moyen	7,90 %	6,40 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 860 €	21 770 €
	Rendement annuel moyen	68,60 %	16,80 %

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et février 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre janvier 2019 et janvier 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si DNCA Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de DNCA Finance. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 euros.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	302 €	957 €
Incidence des coûts annuels *	3,00 %	1,50 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,90 % avant déduction des coûts et de 6,40 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux et qui s'élèvent à 100% maximum des coûts. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Jusqu'à 2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel.	jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,90 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	90 €
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La période de détention recommandée a été déterminée en fonction de la classe d'actif, la stratégie d'investissement et du profil de risque du Produit pour lui permettre d'atteindre son objectif d'investissement tout en minimisant le risque de pertes.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance de la période de détention recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés. Toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu.

Le Produit dispose d'un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates » décrit dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation à propos du Produit, vous pouvez faire une demande écrite contenant une description du problème soit par mail à l'adresse service.conformite@dnca-investments.com soit par courrier à l'adresse suivante : DNCA Finance, 19 Place Vendôme, 75001 Paris.

Autres informations pertinentes

Le Produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations plus détaillées sur ce Produit, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel ainsi que les performances passées peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'informations clés

DNCA ACTIONS EURO PME

Part I (EUR) - Code ISIN: FR00140085A2

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : DNCA ACTIONS EURO PME

Nom de l'initiateur du produit : DNCA FINANCE

Code ISIN : FR00140085A2

Site web : www.dnca-investments.com

Téléphone : Pour de plus amples informations appeler le +33 1 58 62 55 00

Ce Produit est géré par DNCA Finance, agréé en France sous le n°GP00030 et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est agréé en France et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : www.dnca-investments.com.

Date de production du document d'informations clés : 05/12/2025

En quoi consiste ce Produit ?

TYPE

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) qui a la forme juridique de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Produit n'a pas d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Cependant, le Produit peut être dissous par liquidation ou par fusion dans un autre produit dans les conditions prévues par le règlement du Produit et conformément aux exigences règlementaires.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Produit consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée déplacement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la Société de Gestion, les meilleures perspectives de croissance.

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives: la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ; la construction du portefeuille selon un approche macro-économique, l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Le processus de gestion du Produit est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes. La gestion intègre une approche "bottom up " dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le " stock picking " fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la Société de Gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. le Produit répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management),(ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'unpoint de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 30%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) construction du portefeuille selon une approche macro-économique, (iii) analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Produit bénéficie du label ISR.

Le portefeuille du Produit est investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. De plus, le Produit est exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la Zone euro. Par ailleurs, le Produit sélectionne des titres dont la capitalisation boursière est inférieure à 12Md €. Les titres dont la capitalisation boursière est au-dessus de ce seuil en portefeuille ne pourront pas dépasser 10% maximum de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie du Produit liés notamment aux souscriptions et rachats des parts du Produit, mais aussi pour offrir plus de flexibilité afin de faire ponctuellement face à une situation dégradée et réduire le risque action, le gérant aura la possibilité d'investir sur les titres ou instruments suivants : l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances émis par des émetteurs ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen dans la limite de 15% de l'actif net. Ces instruments, émis par des émetteurs du secteur public ou privé et acquis selon les opportunités de marché, peuvent être détenus sans contrainte particulière de notation ou de maturité. Toutefois, les investissements en titres considérés comme "speculative grade" (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à A-3 en court terme ou BBB- en long terme selon Standard & Poor's, ou équivalents attribués par d'autres agences de notation) ne pourront excéder 10% de l'actif net. Le Produit ne fondera pas ses décisions d'investissement et son évaluation des risques uniquement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse de crédit. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

La part capitalise ses revenus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le Produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 5 ans.

AUTRES INFORMATIONS

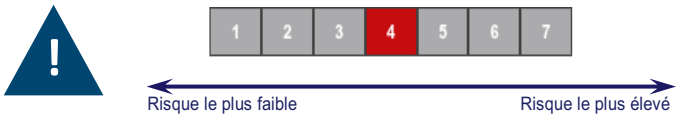
Le Dépositaire est CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir le prospectus, les rapports annuels et derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit auprès de la Société de gestion : DNCA Finance au 19 Place Vendôme 75001 Paris ou à l'adresse dnca@dnca-investments.com.

La valeur liquidative du Produit est disponible sur www.dnca-investments.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être différent si vous opter pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque : risque de liquidité et risque opérationnel.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourrez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et les pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario de tensions présente une estimation de ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 300 €	3 410 €
	Rendement annuel moyen	-37,00 %	-19,40 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 360 €	7 020 €
	Rendement annuel moyen	-26,40 %	-6,80 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 780 €	13 520 €
	Rendement annuel moyen	7,80 %	6,20 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 830 €	21 580 €
	Rendement annuel moyen	68,30 %	16,60 %

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et février 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre janvier 2019 et janvier 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si DNCA Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de DNCA Finance. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 euros.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	312 €	1 017 €
Incidence des coûts annuels *	3,10 %	1,60 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,80 % avant déduction des coûts et de 6,20 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux et qui s'élèvent à 100% maximum des coûts. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Jusqu'à 2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel.	jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	100 €
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la performance positive nette de frais au-delà de MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne des 5 dernières années.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La période de détention recommandée a été déterminée en fonction de la classe d'actif, la stratégie d'investissement et du profil de risque du Produit pour lui permettre d'atteindre son objectif d'investissement tout en minimisant le risque de pertes.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance de la période de détention recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés. Toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu.

Le Produit dispose d'un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates » décrit dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation à propos du Produit, vous pouvez faire une demande écrite contenant une description du problème soit par mail à l'adresse service.conformite@dnca-investments.com soit par courrier à l'adresse suivante : DNCA Finance, 19 Place Vendôme, 75001 Paris.

Autres informations pertinentes

Le Produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations plus détaillées sur ce Produit, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel ainsi que les performances passées peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'informations clés

DNCA ACTIONS EURO PME

Part I-NPF (EUR) - Code ISIN: FR00140085B0

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : DNCA ACTIONS EURO PME

Nom de l'initiateur du produit : DNCA FINANCE

Code ISIN : FR00140085B0

Site web : www.dnca-investments.com

Téléphone : Pour de plus amples informations appeler le +33 1 58 62 55 00

Ce Produit est géré par DNCA Finance, agréé en France sous le n°GP00030 et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est agréé en France et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : www.dnca-investments.com.

Date de production du document d'informations clés : 05/12/2025

En quoi consiste ce Produit ?

TYPE

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) qui a la forme juridique de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Produit n'a pas d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Cependant, le Produit peut être dissous par liquidation ou par fusion dans un autre produit dans les conditions prévues par le règlement du Produit et conformément aux exigences règlementaires.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Produit consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée déplacement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la Société de Gestion, les meilleures perspectives de croissance.

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives: la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ; la construction du portefeuille selon un approche macro-économique, l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Le processus de gestion du Produit est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes. La gestion intègre une approche "bottom up " dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le " stock picking " fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la Société de Gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. le Produit répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management),(ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'unpoint de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 30%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) construction du portefeuille selon une approche macro-économique, (iii) analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Produit bénéficie du label ISR.

Le portefeuille du Produit est investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. De plus, le Produit est exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la Zone euro. Par ailleurs, le Produit sélectionne des titres dont la capitalisation boursière est inférieure à 12Md €. Les titres dont la capitalisation boursière est au-dessus de ce seuil en portefeuille ne pourront pas dépasser 10% maximum de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie du Produit liés notamment aux souscriptions et rachats des parts du Produit, mais aussi pour offrir plus de flexibilité afin de faire ponctuellement face à une situation dégradée et réduire le risque action, le gérant aura la possibilité d'investir sur les titres ou instruments suivants : l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances émis par des émetteurs ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen dans la limite de 15% de l'actif net. Ces instruments, émis par des émetteurs du secteur public ou privé et acquis selon les opportunités de marché, peuvent être détenus sans contrainte particulière de notation ou de maturité. Toutefois, les investissements en titres considérés comme "speculative grade" (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à A-3 en court terme ou BBB- en long terme selon Standard & Poor's, ou équivalents attribués par d'autres agences de notation) ne pourront excéder 10% de l'actif net. Le Produit ne fondera pas ses décisions d'investissement et son évaluation des risques uniquement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse de crédit. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

La part capitalise ses revenus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le Produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 5 ans.

AUTRES INFORMATIONS

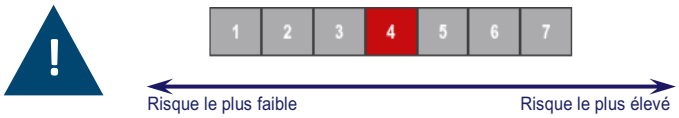
Le Dépositaire est CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir le prospectus, les rapports annuels et derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit auprès de la Société de gestion : DNCA Finance au 19 Place Vendôme 75001 Paris ou à l'adresse dnca@dnca-investments.com.

La valeur liquidative du Produit est disponible sur www.dnca-investments.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être différent si vous opter pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque : risque de liquidité et risque opérationnel.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourrez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et les pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario de tensions présente une estimation de ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 280 €	3 410 €
	Rendement annuel moyen	-37,20 %	-19,40 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 340 €	6 960 €
	Rendement annuel moyen	-26,60 %	-7,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 750 €	13 370 €
	Rendement annuel moyen	7,50 %	6,00 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 790 €	21 340 €
	Rendement annuel moyen	67,90 %	16,40 %

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et février 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre janvier 2019 et janvier 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si DNCA Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de DNCA Finance. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 euros.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	342 €	1 210 €
Incidence des coûts annuels *	3,40 %	1,80 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,80 % avant déduction des coûts et de 6,00 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux et qui s'élèvent à 100% maximum des coûts. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Jusqu'à 2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel.	jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,30 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	130 €
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La période de détention recommandée a été déterminée en fonction de la classe d'actif, la stratégie d'investissement et du profil de risque du Produit pour lui permettre d'atteindre son objectif d'investissement tout en minimisant le risque de pertes.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance de la période de détention recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés. Toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu.

Le Produit dispose d'un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates » décrit dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation à propos du Produit, vous pouvez faire une demande écrite contenant une description du problème soit par mail à l'adresse service.conformite@dnca-investments.com soit par courrier à l'adresse suivante : DNCA Finance, 19 Place Vendôme, 75001 Paris.

Autres informations pertinentes

Le Produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations plus détaillées sur ce Produit, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel ainsi que les performances passées peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'informations clés

DNCA ACTIONS EURO PME

Part N (EUR) - Code ISIN: FR0013311289

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : DNCA ACTIONS EURO PME

Nom de l'initiateur du produit : DNCA FINANCE

Code ISIN : FR0013311289

Site web : www.dnca-investments.com

Téléphone : Pour de plus amples informations appeler le +33 1 58 62 55 00

Ce Produit est géré par DNCA Finance, agréé en France sous le n°GP00030 et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est agréé en France et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : www.dnca-investments.com.

Date de production du document d'informations clés : 05/12/2025

En quoi consiste ce Produit ?

TYPE

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) qui a la forme juridique de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Produit n'a pas d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Cependant, le Produit peut être dissous par liquidation ou par fusion dans un autre produit dans les conditions prévues par le règlement du Produit et conformément aux exigences règlementaires.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Produit consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée déplacement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la Société de Gestion, les meilleures perspectives de croissance.

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives: la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ; la construction du portefeuille selon un approche macro-économique, l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Le processus de gestion du Produit est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes. La gestion intègre une approche "bottom up " dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le " stock picking " fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la Société de Gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. le Produit répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management),(ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'unpoint de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 30%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) construction du portefeuille selon une approche macro-économique, (iii) analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Produit bénéficie du label ISR.

Le portefeuille du Produit est investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. De plus, le Produit est exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la Zone euro. Par ailleurs, le Produit sélectionne des titres dont la capitalisation boursière est inférieure à 12Md €. Les titres dont la capitalisation boursière est au-dessus de ce seuil en portefeuille ne pourront pas dépasser 10% maximum de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie du Produit liés notamment aux souscriptions et rachats des parts du Produit, mais aussi pour offrir plus de flexibilité afin de faire ponctuellement face à une situation dégradée et réduire le risque action, le gérant aura la possibilité d'investir sur les titres ou instruments suivants : l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances émis par des émetteurs ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen dans la limite de 15% de l'actif net. Ces instruments, émis par des émetteurs du secteur public ou privé et acquis selon les opportunités de marché, peuvent être détenus sans contrainte particulière de notation ou de maturité. Toutefois, les investissements en titres considérés comme "speculative grade" (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à A-3 en court terme ou BBB- en long terme selon Standard & Poor's, ou équivalents attribués par d'autres agences de notation) ne pourront excéder 10% de l'actif net. Le Produit ne fondera pas ses décisions d'investissement et son évaluation des risques uniquement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse de crédit. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

La part capitalise ses revenus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le Produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 5 ans.

AUTRES INFORMATIONS

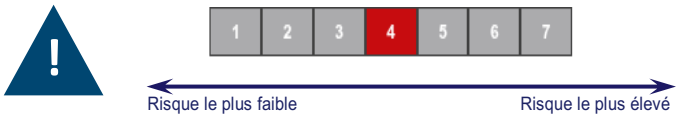
Le Dépositaire est CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir le prospectus, les rapports annuels et derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit auprès de la Société de gestion : DNCA Finance au 19 Place Vendôme 75001 Paris ou à l'adresse dnca@dnca-investments.com.

La valeur liquidative du Produit est disponible sur www.dnca-investments.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être différent si vous opter pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque : risque de liquidité et risque opérationnel.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourrez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et les pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario de tensions présente une estimation de ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 280 €	3 410 €
	Rendement annuel moyen	-37,20 %	-19,40 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 350 €	6 970 €
	Rendement annuel moyen	-26,50 %	-7,00 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 760 €	13 400 €
	Rendement annuel moyen	7,60 %	6,00 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 800 €	21 390 €
	Rendement annuel moyen	68,00 %	16,40 %

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et février 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre janvier 2019 et janvier 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si DNCA Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de DNCA Finance. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 euros.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	337 €	1 179 €
Incidence des coûts annuels *	3,40 %	1,80 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,80 % avant déduction des coûts et de 6,00 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux et qui s'élèvent à 100% maximum des coûts. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Jusqu'à 2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel.	jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,25 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	125 €
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La période de détention recommandée a été déterminée en fonction de la classe d'actif, la stratégie d'investissement et du profil de risque du Produit pour lui permettre d'atteindre son objectif d'investissement tout en minimisant le risque de pertes.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance de la période de détention recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés. Toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu.

Le Produit dispose d'un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates » décrit dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation à propos du Produit, vous pouvez faire une demande écrite contenant une description du problème soit par mail à l'adresse service.conformite@dnca-investments.com soit par courrier à l'adresse suivante : DNCA Finance, 19 Place Vendôme, 75001 Paris.

Autres informations pertinentes

Le Produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations plus détaillées sur ce Produit, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel ainsi que les performances passées peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Document d'informations clés

DNCA ACTIONS EURO PME

Part R (EUR) - Code ISIN: FR0011891506

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : DNCA ACTIONS EURO PME

Nom de l'initiateur du produit : DNCA FINANCE

Code ISIN : FR0011891506

Site web : www.dnca-investments.com

Téléphone : Pour de plus amples informations appeler le +33 1 58 62 55 00

Ce Produit est géré par DNCA Finance, agréé en France sous le n°GP00030 et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. Ce Produit est agréé en France et règlementé par l'Autorité des marchés financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : www.dnca-investments.com.

Date de production du document d'informations clés : 05/12/2025

En quoi consiste ce Produit ?

TYPE

Le Produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) qui a la forme juridique de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Produit n'a pas d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Cependant, le Produit peut être dissous par liquidation ou par fusion dans un autre produit dans les conditions prévues par le règlement du Produit et conformément aux exigences règlementaires.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Produit consiste à surperformer l'indice MSCI EMU MICRO NR calculé dividendes réinvestis, sur une durée déplacement minimale recommandée supérieure à 5 ans, en privilégiant une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent) tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon la Société de Gestion, les meilleures perspectives de croissance.

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives: la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ; la construction du portefeuille selon un approche macro-économique, l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant choisit librement les titres qui composent le portefeuille sans se référer à un indicateur de référence. Le processus de gestion du Produit est fondé sur la sélection de sociétés au sein de l'univers des petites et moyennes capitalisations européennes. La gestion intègre une approche "bottom up " dans le choix des pays et des secteurs mais privilégie le " stock picking " fondé sur la recherche et la sélection de valeurs qui présentent, selon la Société de Gestion, des potentiels de croissance. La construction du portefeuille repose sur une analyse de la stratégie et de la situation financière de chaque société, au travers de la revue de son plan de développement, de ses perspectives d'activité ainsi que de sa profitabilité, sa structure financière et sur les perspectives de hausse des bénéfices. le Produit répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management),(ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'unpoint de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 30%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) construction du portefeuille selon une approche macro-économique, (iii) analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Produit bénéficie du label ISR.

Le portefeuille du Produit est investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles au PEA et au PEA-PME. De plus, le Produit est exposé en permanence à plus de 75% de son actif aux marchés des actions des pays de la Zone euro. Par ailleurs, le Produit sélectionne des titres dont la capitalisation boursière est inférieure à 12Md €. Les titres dont la capitalisation boursière est au-dessus de ce seuil en portefeuille ne pourront pas dépasser 10% maximum de l'actif net. En outre, pour gérer les besoins de trésorerie du Produit liés notamment aux souscriptions et rachats des parts du Produit, mais aussi pour offrir plus de flexibilité afin de faire ponctuellement face à une situation dégradée et réduire le risque action, le gérant aura la possibilité d'investir sur les titres ou instruments suivants : l'ensemble des catégories d'obligations et titres de créances émis par des émetteurs ayant leur siège social dans l'Espace Economique Européen dans la limite de 15% de l'actif net. Ces instruments, émis par des émetteurs du secteur public ou privé et acquis selon les opportunités de marché, peuvent être détenus sans contrainte particulière de notation ou de maturité. Toutefois, les investissements en titres considérés comme "speculative grade" (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à A-3 en court terme ou BBB- en long terme selon Standard & Poor's, ou équivalents attribués par d'autres agences de notation) ne pourront excéder 10% de l'actif net. Le Produit ne fondera pas ses décisions d'investissement et son évaluation des risques uniquement sur les notations attribuées par des agences de notation indépendantes, mais procédera également à sa propre analyse de crédit. Le Produit est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

La part capitalise ses revenus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le Produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 5 ans.

AUTRES INFORMATIONS

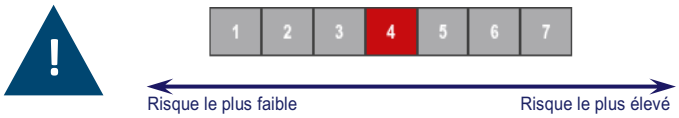
Le Dépositaire est CACEIS Bank.

Vous pouvez obtenir le prospectus, les rapports annuels et derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit auprès de la Société de gestion : DNCA Finance au 19 Place Vendôme 75001 Paris ou à l'adresse dnca@dnca-investments.com.

La valeur liquidative du Produit est disponible sur www.dnca-investments.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être différent si vous opter pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants non pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque : risque de liquidité et risque opérationnel.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourrez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et les pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et un proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario de tensions présente une estimation de ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution des marchés et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 280 €	3 410 €
	Rendement annuel moyen	-37,20 %	-19,40 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 290 €	6 810 €
	Rendement annuel moyen	-27,10 %	-7,40 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 670 €	12 910 €
	Rendement annuel moyen	6,70 %	5,20 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 680 €	20 600 €
	Rendement annuel moyen	66,80 %	15,60 %

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre décembre 2021 et février 2025.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre janvier 2019 et janvier 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si DNCA Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de DNCA Finance. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 euros.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	412 €	1 643 €
Incidence des coûts annuels *	4,10 %	2,60 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,80 % avant déduction des coûts et de 5,20 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux et qui s'élèvent à 100% maximum des coûts. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Jusqu'à 2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel.	jusqu'à 200 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	2,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	200 €
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	N/A	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

La période de détention recommandée a été déterminée en fonction de la classe d'actif, la stratégie d'investissement et du profil de risque du Produit pour lui permettre d'atteindre son objectif d'investissement tout en minimisant le risque de pertes.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance de la période de détention recommandée ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés. Toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu.

Le Produit dispose d'un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates » décrit dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation à propos du Produit, vous pouvez faire une demande écrite contenant une description du problème soit par mail à l'adresse service.conformite@dnca-investments.com soit par courrier à l'adresse suivante : DNCA Finance, 19 Place Vendôme, 75001 Paris.

Autres informations pertinentes

Le Produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations plus détaillées sur ce Produit, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel ainsi que les performances passées peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : DNCA ACTIONS EURO PME

Identifiant d'entité juridique : 969500GPTBJFDDISS108

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

*Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☑ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :	☑ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 39,8% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 26,3%
	☑ ayant un objectif social 13,4%
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du produit s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le produit a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le produit n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le produit.

Certains fonds de DNCA finance sont soumis à la règlementation Fund Naming de L'ESMA. Cette réglementation impose aux fonds ayant une dénomination liée à l'ESG de respecter des contraintes définies par catégorie. Ainsi, un fonds avec un intitulé ESG est rattaché à l'une des catégories suivantes : Environnement, Social, Gouvernance, Transition, Impact et Durabilité et applique les contraintes associées à cette classification comme définies dans les guidelines de l'ESMA.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

*Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.*

Les indicateurs de durabilité utilisés par le produit pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le produit est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO_2/M$ investi) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 2 présent un peu plus loin dans ce document.
- Intensité carbone : (t CO_2/m$ de revenus) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 3 présent un peu plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du produit investi dans la liste des *« Worst Offenders »* tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/23	31/12/24	31/12/25	Evolution
Note Responsabilité ABA	5,14/10	4,88/10	4,89/10	+0,02
Exposition à la transition vers une économie durable (de chiffre d'affaires)	23,45%	21,50%	21,66%	+0,16%
% Exposition aux ODD (de chiffre d'affaires)	23,45%	21,50%	21,66%	+0,16%
Empreinte carbone	233	293	405	+112
Intensité carbone	580	703	721	+19
% dans la liste des *« Worst Offenders »*	0%	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022 ayant une méthodologie et une fréquence de calcul différentes ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une revue par un tiers.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2025, le fonds a opéré plusieurs arbitrages ayant une incidence sur les indicateurs de performance sans pour autant compromettre l'atteinte de ces objectifs qui ont tous été remplis.
Concernant la note moyenne de responsabilité, celle-ci est stable. Les principaux titres investis en 2025 ont une note minimum de 3/10 (exemple : Acerinox (4,4), Moltiply (4,6) et Jumbo (4,6))).
S'agissant de l'exposition en chiffre d'affaires aux ODD, celui-ci est stable (+0%) par rapport à 2024 à hauteur de 21,66%. D'une part, des valeurs exposées à une transition durable ont été renforcées (exemple : Cenergy Holdings (25%), Secunet Security Networks (100%) et Ottobock (100%)) tandis que certains titres bien exposés ont été désinvestis ou allégés : Grenergy Renovables (100%), Technogym (100%) et Gerresheimer (44%)
Le fonds n'a également pas été impacté par la détention de société appartenant à la liste Offenders.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables du produit étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Exposition aux ODD
(% de chiffre d'affaires)



21,7

7	8,4	8	1,0
3	7,8	11	0,1
9	2,6	6	0,1
12	1,8		
Absence d'exposition	78,3		

1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des *« Worst Offenders »* de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune violation des différents indicateurs du « Do Not Significantly Harm » n'a été constatée en 2025. Ainsi, le fonds a respecté la politique d'exclusion mise en place au niveau maison. Aucune controverse sévère n'a été observée sur les sociétés en portefeuilles. L'ensemble des titres en portefeuille respecte la note de responsabilité minimale qui inclut les PAI et l'impact des controverses.
Par ailleurs, certaines sociétés en portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures n'ayant pas nécessité d'engagement spécifique, par exemple :
- Banca Monte dei Paschi : La justice italienne a ouvert une enquête pour manipulation de marché dans le cadre de l'offre publique d'achat de plus de 13 milliards d'euros lancée par Monte dei Paschi di Siena sur Mediobanca. Sont visés Francesco Gaetano Caltagirone, actionnaire majeur de MPS, Francesco Milleri, actionnaire via Delfin, ainsi que Luigi Lovaglio, directeur général de MPS. Ils sont soupçonnés d'avoir conclu un accord secret en vue de lancer l'offre, en violation des règles encadrant les opérations de marchés.

*Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.*

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste *« Worst Offenders »* après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion *« Worst Offenders »*, interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :
1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste *« Worst Offenders »*.

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le produit a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO_2, intensité de CO_2, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Universe	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO_2	75%	3 050		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO_2	75%	4 239		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO_2	75%	156 418		
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totales	T CO_2	76%	163 707		
PAI Corpo 1T_SC12 - Émissions de GES totales (Scope 1+2)	T CO_2	76%	7 289		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO_2/EUR M investis	75%	405		
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO_2/EUR M de CA	75%	721		
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		71%	0%		
PAI Corpo 5_1 - Part de consommation d'énergie non renouvelable		73%	83,7%		
PAI Corpo 5_2 - Part de production d'énergie non renouvelable		1%	98,5%		
PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M de CA	71%	0,2		
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		75%	0,0%		
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	2%	0		
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	71%	1,5		
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		77%	0,0%		
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		75%	0,0%		
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		53%	13,2%		
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		76%	39,1%		
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		81%	0,0%		
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m^3/EUR M de CA	38%	136		
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		0%	0,0%		
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		75%	0,1%		

Source : MSCI

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

*La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence (2025).*

Principaux investissements du portefeuille (janvier 2025 - décembre 2025) :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Exail Technologies SA	Biens et services industriels	3,82%	France
Gaztransport Et Technigaz SA	Énergie	3,29%	France
RENK Group AG	Biens et services industriels	2,99%	Allemagne
LU-VE SpA	Bâtiment et matériaux de construction	2,65%	Italie
Lectra	Technologie	2,34%	France
Exosens SAS	Technologie	2,31%	France
Virbac SACA	Santé	2,27%	France
Puuilo Oyj	Distribution	2,03%	Finlande
SOL SpA	Chimie	1,97%	Italie
Planisware SA	Technologie	1,92%	France
Kontron AG	Technologie	1,89%	Allemagne
Aubay	Technologie	1,79%	France
Sanlorenzo SpA/Ameglia	Produits et services de consommation	1,77%	Italie
Tecnicas Reunidas SA	Énergie	1,63%	Espagne
El.En. SpA	Santé	1,63%	Italie

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

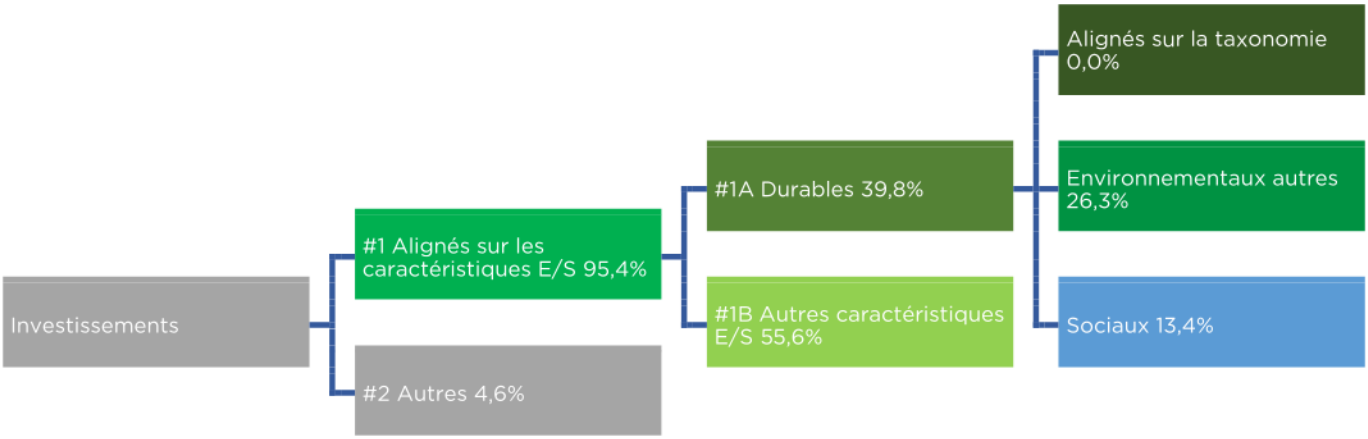
*L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.*

Au 31 décembre 2025, le fonds a investi 95,4% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 39,8% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Investissements	**Données au 31/12/2025**	**Données au 31/12/2024**	**Données au 29/12/2023**
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	95,4%	95,2%	96,1%
#1A Durables	39,8%	36,9%	28,9%
Alignés sur la taxonomie	0,0%	0,0%	-
Environnementaux autres	26,3%	23,5%	20,6%
Sociaux	13,4%	13,4%	8,3%
#1B Autres caractéristiques E/S	55,6%	58,3%	67,2%
#2 Autres	4,6%	4,8%	3,9%

Données au 31/12/2025



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.
DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants (janvier 2025 - décembre 2025) :

Secteur	% AUM
Biens et services industriels	21,97%
Technologie	20,40%
Santé	12,40%
Produits et services de consommation	7,47%
Bâtiment et matériaux de construction	7,03%
Énergie	6,45%
Médias	3,47%
Chimie	2,94%
Distribution	2,93%
Services aux collectivités	2,42%
Agroalimentaire, boisson et tabac	1,80%
Voyages et loisirs	1,67%
Automobiles et équipementiers	1,57%
Services financiers	1,31%
Banques	1,23%

La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.
Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2025, l'exposition aux énergies fossiles est de 0,0%.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

*Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.*

*Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.*

*Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.*

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
*- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;*
*- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;*
*- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.*

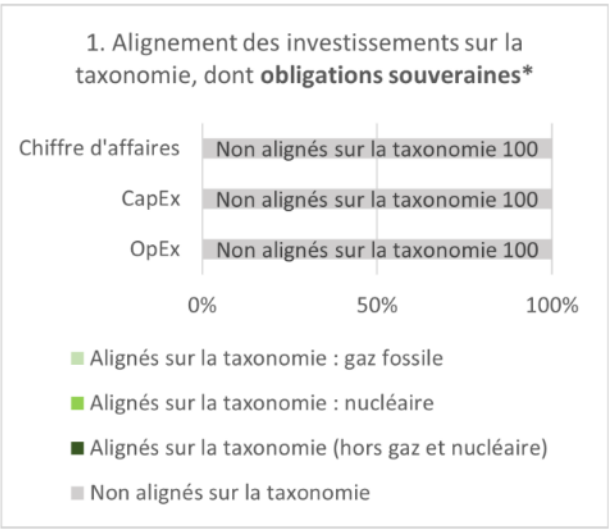
Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.
DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

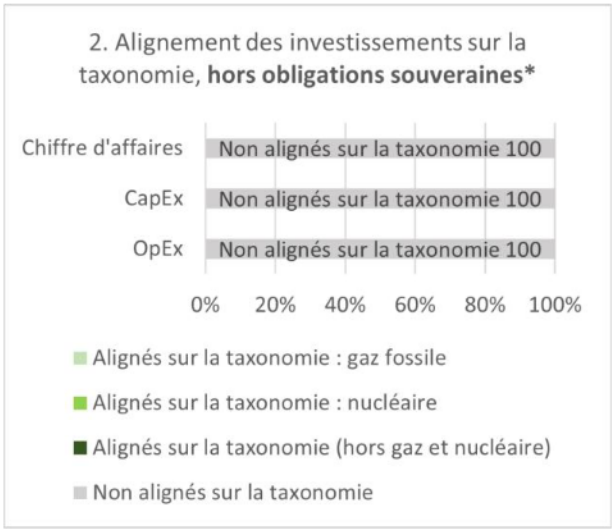
- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?**

☐ Oui:
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☑ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





Ce graphique représente 100,0% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

*Le symbole ◎ représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.*

Le produit a investi 26,3% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit a investi 13,4% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du produit ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.

2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats

3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (*« Worst Offenders »*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Au titre de l'exercice 2025, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et n'ont pas causé de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section « DNSH ».

La contribution aux Objectifs du Développement Durable s'est améliorée à travers différents éléments :
- Le top 10 est concentré sur des sociétés avec un chiffre d'affaires qui contribue de façon importante à la transition durable (exemple : Sol SpA (63%), LU-VE (54%) et Virbac (35%)).
- Entrée en portefeuille de sociétés à forte contribution (exemple : Ottobock (100%), Secunet Security Networks (100%) et Banca Monte dei Paschi di Siena (16%)).
- Renforcement de titres à forte contribution (exemple : Cenergy Holdings 25%, Reply 12%, Robertet 24%) et sorties ou allègement de société à faible contribution (exemple : Renk Group 0%, Manitou 3.5% et Safilo Group 0%)

Diverses campagnes d'engagement ont été menées afin de répondre aux critères de l'investissement durable :
- Ipsos (proactif) : nous avons participé à un roadshow gouvernance pré-AG lors duquel la société a proposé une séparation des comités ESG et Strategy pour plus d'efficacité.

*Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?